

Mission orientation: l'affaire du professeur d'EPS

Ewa Derimay,
Professeur agrégée d'EPS, Nantes (44)

Il est commun de dire que le professeur d'EPS connaît bien ses élèves et pourtant il n'est guère impliqué dans les décisions concernant leur orientation. Il est reconnu pour avoir un regard réaliste et pertinent sur son public et pourtant, plus la scolarité avance, plus son rôle est minoré.

Si le poids des notes de certaines disciplines reste décisif pour l'accès à des voies d'orientation spécifiques, le professeur d'EPS, ne possède-t-il pas de réels atouts pour contribuer à la réussite du parcours de formation de l'élève, mission majeure du métier d'enseignant ?



Mission orientation : enseignant d'EPS, "homme" de la situation?

En quoi cette mission est essentielle ?

Un élève bien orienté est un élève qui fait sens à son parcours et à ses apprentissages. C'est un élève qui trouve sa place et qui a une idée du chemin dans lequel il s'engage. Un élève mal orienté est un élève qui subit son parcours, ou qui se démobilité jusqu'à décrocher. Pour cette raison, le professeur le plus aguerri rencontre des difficultés à le mobiliser dans les apprentissages. C'est pourquoi, une orientation assumée est un des leviers à la réussite scolaire et l'épanouissement personnel.

En ce sens, orienter l'élève est une mission que nul enseignant ne doit négliger.

Comment orienter ? Quelle place de l'EPS?

L'évolution de la mission de l'enseignant, aujourd'hui ancrée dans le développement des compétences de l'élève rend nécessaire une évolution de la mission d'orientation. Au-delà des notes, les décisions d'orientation doivent rendre compte des compétences acquises, véritables indicateurs pour l'élève de son aptitude à réussir.

Dans cet esprit, afin "de conduire à la réussite scolaire ainsi qu'à l'insertion professionnelle et sociale", le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation¹ encourage à "préparer les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière", intention déjà évoquée à travers la mission de l'enseignant² qui préconisait d'aider les élèves à « développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel ». Ces finalités, favorisant une orientation réfléchie et assumée par l'élève, sont des objectifs largement poursuivis dans les programmes de l'EPS à travers les compétences méthodologiques et sociales.

¹ Arrêté du 1-7-2013 relatif au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013)

² Circulaire 97-123 du 23 mai 1997 relative aux Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel. (BO du 23 mai 1997)

C'est pourquoi, le professeur d'EPS, parce qu'il est à la fois familier de l'enseignement par compétences, bâtisseur d'attitudes sociales et coutumier de la concertation collective, peut et doit s'autoriser à assumer un rôle majeur dans le parcours d'orientation de l'élève à travers ses multiples fonctions, enseignant bien sûr, mais aussi professeur principal, ou bien encore intervenant dans les dispositifs adaptés comme l'Option Découverte Professionnelle (ODP) au collège, ou l'Accompagnement Personnalisé (AP).

Bien entendu, des obstacles risquent d'apparaître au cours de sa mission, tels que la reconnaissance inégale de la discipline par les pairs sur le plan de l'orientation, la méconnaissance des exigences de certaines voies et de leurs programmes disciplinaires, ou bien encore le temps imparti avec les élèves.

Mais puisque, c'est bien l'élève « l'acteur de sa propre formation », et parce que le professeur, quelque qu'il soit, « exerce son métier en liaison avec d'autres, dans le cadre d'équipes variées », le cycle d'orientation peut avoir comme guide de choix : l'enseignant d'EPS. Par sa discipline reconnue comme largement investie dans le champ des compétences transversales, l'enseignant semble particulièrement bien positionné pour assumer l'évolution de la mission d'orientation.



Illustration de la mission d'orientation en classe de 2^{nde} à travers l'accompagnement personnalisé.

1ère étape : lecture et prise d'informations.

La démarche de l'enseignant d'EPS en accompagnement personnalisé pour participer activement à la mission d'orientation peut présenter des similitudes avec ce qu'il entreprend lors des cours disciplinaires quand il apprend à l'élève à identifier, analyser et prendre des décisions pour progresser dans un contexte d'APS.

En course d'orientation par exemple, dans un premier temps, le professeur d'EPS apprend à l'élève à identifier les éléments caractéristiques du contexte et à les analyser au regard de ses ressources.

Il développe ensuite les compétences nécessaires pour qu'il soit en mesure de s'adapter à l'environnement et d'évoluer progressivement. En cycle d'orientation, lors de l'accompagnement personnalisé en seconde, le professeur d'EPS agit de la même manière. Il recueille les informations sur les voies scolaires et professionnelles pour aider l'élève à les décoder et à se les approprier. Comme des balises, il aide l'élève à mieux les repérer sur son parcours de formation afin qu'il puisse identifier des premiers objectifs.

Parallèlement, l'enseignant apprend, avec l'aide de la communauté éducative, à comprendre la situation et la logique de l'élève comme il aide ce dernier à mieux se connaître. Il organise des moments d'échanges comme des entretiens individuels pour cibler les aspirations, les ressources et les difficultés de chaque sujet. Le professeur d'EPS, lors de cette étape, bénéficie d'un regard élargi sur des compétences de différentes natures. Le champ de l'EPS offre des informations précises sur la confiance en soi, la relation aux autres, l'engagement dans un projet, l'attitude face à l'effort ou bien encore la persévérance face à la difficulté.

Cette prise d'informations multiple, à la fois sur le sujet et les objets, est une première étape déterminante afin de mieux appréhender le contexte et l'environnement. Elle conduit au choix lucide et éclairé d'un premier objectif d'orientation. Pour l'enseignant d'EPS, il s'agit d'une démarche familière

car il est d'usage, à travers les compétences méthodologiques et sociales, d'organiser les conditions nécessaires pour que l'élève s'engage dans un projet identifié.

2ème étape : choix d'un premier itinéraire et confrontation aux premiers obstacles.

En course d'orientation, l'élève choisit un premier itinéraire pour atteindre un objectif prioritaire. Cet itinéraire est susceptible d'être modifié et l'objectif d'être adapté.

En cycle d'orientation, dans le cadre de l'AP en seconde, l'élève prend aussi des décisions pour élaborer un premier projet personnel. A partir de la connaissance bâtie sur soi, de ses ressources et de ses aspirations, l'élève choisit une voie qu'il souhaite poursuivre et les compétences associées à développer. La mission de l'enseignant est alors d'accompagner l'élève dans l'acquisition de ces compétences, même si elles paraissent parfois peu familières et essentiellement transdisciplinaires.

Avec le concours du professeur d'EPS comme coordonnateur du projet, il est plus aisé de comprendre qu'il ne s'agit pas uniquement d'augmenter des notes dans les matières de prédilection. Elèves et enseignants projettent des attendus sur les compétences à assumer pour être en mesure de se réaliser dans le futur projet. L'état des compétences est alors étudié au regard de la voie choisie avec l'aide du Conseiller d'Orientation Psychologue (COP), les étapes et les obstacles analysés grâce à la collaboration des collègues qui sont encouragés à participer à l'enseignement des contenus nécessaires au développement de ces compétences.

Le professeur d'EPS, coutumier du travail collaboratif, organise alors, avec l'aide de ses partenaires, des contenus autour du projet de l'élève. Par son intervention, les contenus moteurs occupent une place originale à côté des savoirs issus des autres disciplines. Cette articulation est bénéfique car la pratique motrice rend encore plus prégnante la mobilisation physique et intellectuelle de l'élève acteur.

Ainsi, l'élève, en immersion dans sa pratique physique, s'approprie corporellement et intellectuellement les savoirs et attitudes nécessaires aux compétences visées. Les disciplines partenaires lui permettent de prendre le temps et le recul nécessaires pour analyser les concepts ciblés. Par exemple, en lien avec les contenus moteurs choisis, les enseignants partenaires proposent des ateliers de soutien et d'approfondissement scientifiques, de communication écrite et orale... En course d'orientation, communiquer par écrit ou par oral sur les sensations vécues durant l'itinéraire, ou bien encore élaborer des calculs permettant d'optimiser la performance est une illustration possible. Bien entendu, il est aisé de développer ces mêmes types de compétences au travers d'autres activités physiques aussi diverses que riches (natation, danse, escalade, course en durée....).

Les compétences développées sont plus larges que des compétences propres ou spécifiques à l'activité motrice: ce sont des compétences transversales qui témoignent, selon l'équipe pédagogique, de l'aptitude de l'élève à réussir dans la voie d'orientation choisie comme s'inscrire dans une démarche expérimentale pour la voie scientifique, ou bien témoigner à l'oral d'une expérience pour la voie littéraire... L'élève peut ensuite les mobiliser dans les cours disciplinaires, encourageant ainsi les enseignants à constater les progrès réalisés.

Régulièrement, au cours de ce premier itinéraire, l'élève fait le bilan sur sa progression et sur les étapes qui lui restent à franchir. Cette auto-évaluation lui permet de prendre conscience du cheminement de son parcours et du bien-fondé de son projet comme il peut le faire en course d'orientation. Cet accompagnement, pas à pas, de l'élève autour du développement de compétences transversales nécessaires à son orientation, est une complexification de la tâche de l'enseignant qui répond parfaitement aux compétences du professeur d'EPS.

3ème étape : ajustement et finalisation du parcours

Au cours de son parcours et suite aux bilans intermédiaires, l'élève prend conscience de ses ressources et des obstacles sur son chemin.

Dans certains cas, les compétences développées confirment le choix initial et le confortent dans sa décision. Dans d'autres cas, elles rendent nécessaire un ajustement de la stratégie pour une plus grande réussite et un plus grand épanouissement de l'élève. Ce cheminement plus ou moins tortueux se réalise en partenariat avec les parents qui, de leur côté, suivent les étapes réalisées et apportent leur soutien et leur regard à l'évolution du projet. Le poids des notes est minoré, mais pas écarté. Le différentiel entre les notes et les compétences, s'il existe, fait également l'objet d'une analyse. En effet, si le processus est mis en avant, il doit aboutir à des résultats probants. Néanmoins, cette étude a le mérite d'interroger à la fois l'élève et son professeur sur la notion de réussite. Elle incite à la réflexion sur les paramètres qui peuvent freiner un individu dans l'expression de ses compétences. Elle participe alors à l'évolution progressive de la mission de l'enseignant qui se veut désormais davantage émancipatrice que castatrice.

Enfin, le professeur d'EPS en tant que coordonnateur du projet d'orientation, est le plus à même, lors du conseil de classe, à rapporter le cheminement de la réalisation, des compétences développées au cours du parcours pour accéder à l'objectif visé. Puisque la tâche est de plus en plus complexe car non limitée à des notes, le professeur se munit d'outils comme une argumentation écrite de l'élève ou un bilan des compétences du sujet. La pression de cette mission, pour laquelle de grands efforts sont engagés de part et d'autres est alors supplémentaire. Mais heureusement, ce souhait lucide et raisonné de filière, ou plus largement de voie d'orientation, est le résultat d'une démarche méthodique et éclairée.



Conclusion

Trop souvent, notamment au lycée, le professeur d'EPS est écarté de la mission d'orientation des élèves. Pourtant, de part sa discipline, il possède des atouts majeurs pour accompagner l'élève en tant qu'acteur de sa formation.

En effet, il sait placer l'élève au cœur de l'activité, au centre des apprentissages. Il sait éduquer par le corps pour faire acquérir des compétences méthodologiques et sociales, nécessaires à sa vie future et à son insertion professionnelle. Il est capable de s'éloigner plus facilement de la culture de la note, véritable institution, parfois à remettre en question dès lors qu'il s'agit d'orientation. Il est enfin habitué à collaborer pour assurer l'adaptation des contenus et le suivi des acquisitions des élèves.

Fort de ces ressources, il possède une grande légitimité à contribuer activement au projet d'établissement et notamment à la mission d'orientation. Affecté à cette tâche, il peut alors engager l'élève dans un parcours de formation personnalisé et organiser les conditions nécessaires pour le rendre acteur de son projet. Avec l'aide de ses partenaires d'autres disciplines, il se présente comme un excellent chef d'orchestre pour développer par le corps et l'esprit des compétences durables chez l'élève, compétences que l'équipe juge utiles pour la voie d'orientation choisie.

L'expertise disciplinaire ou l'EPS devient alors une plus-value pour faciliter la tâche de l'enseignant. Elle permet à chaque spécialiste de contribuer de manière originale à la mission riche et complexe qui lui est confiée. Elle s'assume pleinement au sein d'une collaboration nécessairement organisée et structurée plaçant l'élève, acteur de son parcours de formation, au cœur des enseignements communs et disciplinaires.